

**PROGRAMME
OFFICIEL**
27 SEPTEMBRE 2022



118^e CONGRÈS
DES
NOTAIRES DE FRANCE

INSCRIPTION



congresdesnotaires.fr

L'INGÉNIERIE NOTARIALE

ANTICIPER, CONSEILLER, PACIFIER
POUR UNE SOCIÉTÉ HARMONIEUSE

MARSEILLE • 12 AU 14 OCTOBRE 2022

L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE
DU PROJET | DU PROJET | DES
IMMOBILIER | DE L'ENTREPRISE | FAMILLES

Organisé par :



En étroite collaboration
et avec le soutien de :



Avec le soutien de :



AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LE CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE

UNE ORGANISATION NOTARIALE UNIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

3 OBJECTIFS

- **Offrir** une réflexion juridique d'intérêt général issue de la pratique notariale.
- **Dialoguer** avec les pouvoirs politiques et les instances professionnelles.
- **Inform**er les citoyens sur les conséquences souvent mal connues de leurs choix de vie.

4 PROMESSES

- **Être un temps de réflexion** • 120 textes législatifs et réglementaires sont issus des Congrès des notaires de France.
- **Être un temps de formation**.
- **Être un temps de gestion** rassemblant les partenaires de l'activité notariale.
- **Être un temps de cohésion** pour l'ensemble des professionnels du notariat.

4 LIVRABLES

- Un rapport.
- **Une série de propositions** et de recommandations de révision des textes de lois et de la pratique professionnelle.
- **Des sessions de formation**.
- **Une exposition commerciale** rassemblant les acteurs utiles à la gestion quotidienne des études.

RSE UN CONGRÈS RESPONSABLE

Responsabilité sociétale & environnementale • Tous impliqués !



L'Association Congrès des Notaires de France poursuit son activité en s'efforçant de suivre une démarche de développement durable. Consciente de la complexité des enjeux environnementaux et sociétaux dans la filière événementielle, l'Association invite chaque acteur à se mobiliser dans cette responsabilité collective et progressive.

CEST
UNE OCCASION
UNIQUE
DE GÉRER
DE SE FORMER
D'ÉCHANGER
DE SE FÉDÉRER

PLATEFORME CONGRÈS
DES NOTAIRES DE FRANCE



sur

www.congresdesnotaires.fr

Suivez en ligne
les actualités du Congrès :



@CongresNotaires



@congresdesnotaires



Congrès des notaires de France



Congrès des Notaires



M. Thierry DELESALLE

Président

118^e Congrès des notaires de France

VALORISER LE CONSEIL EN LE RENDANT PLUS PRÉCIS ET PERTINENT VOICI L'OBJECTIF DU 118^e CONGRÈS



M. David AMBROSIANO

Président

Conseil supérieur du notariat

Nous prenons peu à peu conscience que l'intelligence artificielle va aider l'exercice notarial, mais qu'en automatisant nombre de tâches constitutives des actes, cette super assistance informatique vient « challenger » la nature de notre activité.

Alors, menace ou opportunité ? Assurément les deux. Sans aucun doute, une opportunité de libérer du temps et de le mettre à profit pour développer le conseil sur mesure. Nos clients l'attendent et nous le demandent. Là réside l'une des valeurs ajoutées les plus remarquables de notre profession.

Cet accompagnement personnalisé n'est pas perçu aujourd'hui par nos clients à sa juste valeur. Il doit devenir systématique, quel que soit le domaine d'activité : immobilier, entreprise, famille.

Nous avons le privilège de bénéficier de la confiance de nos clients : méritons la davantage en anticipant systématiquement. Construisons pour et avec eux un avenir serein, grâce à notre approche multiséculaire de prévention des conflits.

En accompagnant nos clients dans la gestion quotidienne de leur patrimoine, en leur conseillant les montages les plus fins et personnalisés, avec l'objectif permanent de préserver l'harmonie familiale, souvent de manière transgénérationnelle, nous pratiquons sans le savoir ce que les Anglo-Saxons appellent le « Family office ». Par la technicité contractuelle dont fait preuve sans cesse la pratique notariale, entérinée de tous temps par le législateur, nous avons également été une source inépuisable de droit. Ce congrès souhaite valoriser ces aspects de notre métier, méconnus de nos concitoyens, et a imaginé de nouvelles clauses, de nouveaux outils, de nouvelles techniques pour faciliter l'exercice quotidien de notre métier.

Venez parfaire vos qualités d'ingénieur, en participant mercredi 12 octobre à une formation de votre choix, dispensée par de grands universitaires et experts, autour des propositions de l'équipe avec qui vous débattrez jeudi 13 et vendredi 14 octobre.

Les évidences finissent par occulter d'autres réalités. Le notariat implique des actes conservés pendant 75 ans, et même pour toujours puisque les archives prennent le relais. Pour les plus avertis, le notariat c'est aussi l'acte authentique, fort de ses trois attributs, reflets de la fonction de magistrat de l'amiable. Voilà pour les évidences, que, dans cette époque où les repères se dissolvent, nous devons expliquer inlassablement car elles font partie du socle sur lequel s'appuie notre système de droit.

Mais ces évidences reposent sur une fondation moins visible : le conseil, multiforme, qui précède l'acte. L'authenticité des actes, leur conservation pour toujours, seraient-elles quelque chose sans le travail qui les précède ? Non. Sans compréhension de l'acte, sans la pédagogie de la loi, sans ce travail mystérieux qui précède le consentement, l'acte authentique conservé pour toujours n'aurait pas sa portée.

La conservation des actes et la préservation de l'ordre public légal qui s'attachent au ministère du notaire sont-ils synonymes d'immobilité ?

La réponse est évidemment négative.

La vocation des notaires consiste à favoriser l'expression des volontés dans le cadre fixé par la loi. À l'intérieur de celui-ci s'exprime la liberté de l'intention mise en musique au moyen des outils existants ou à inventer que la loi permet. Le notariat, depuis des siècles, est créateur et apporteur de solutions. Il contribue, par expérimentations successives, mais sans tâtonnements, à faire avancer le droit.

C'est ce double volet de conseil et d'innovation dont le 118^e Congrès entreprend de nous dévoiler la richesse, le potentiel, la fécondité. Je souhaite tout le succès qu'elles méritent aux équipes mobilisées sur cet événement incontournable de la vie solidaire de notre profession auquel je vous invite vigoureusement à participer.



118^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE

ÉLABORONS ENSEMBLE L'INGÉNIERIE NOTARIALE DE DEMAIN !



PRÉSIDENT
M. Thierry Delesalle



VICE-PRÉSIDENT
& TRÉSORIER
M. Laurent Rose



COMMISSAIRE GÉNÉRALE
M. Frédérique Streit



RESPONSABLE
COMMUNICATION
M. Carole Houillon



RESPONSABLE
COMMUNICATION
M. Grégoire Mitry



SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
Élisabeth Dupart-Lamblin



RAPPORTEUR GÉNÉRAL
M. Alexandre Thurel



P. Charles Gijssbers

LE DIRECTOIRE

RAPPORTEUR
DE SYNTHÈSE



PRÉSIDENT
M. Olivier Valard



RAPPORTEUR
M. Laure Pasquier-Mignot



RAPPORTEUR
M. Romain Illhé



PRÉSIDENT
M. Frédéric Aumont



RAPPORTEUR
M. Sophie Thibert-Belaman



RAPPORTEUR
M. Hubert Mroz



RAPPORTEUR
M. Marjorie Grand



PRÉSIDENT
M. Sébastien Collet

RAPPORTEUR
M. Marion Girard-Cabuot

LES 3 COMMISSIONS

- 09.00** Inauguration • Retrait des dossiers • Ouverture de l'exposition • Palais de la Méditerranée et Palais des Événements
- 09.00 - 20.00** Vie de l'exposition • Palais de la Méditerranée et Palais des Événements
- 09.00 - 18.00** Excursions • Demi-journées ou journée
- 09.15 - 10.20** Ouverture par les instances et représentant locaux • Grand amphithéâtre 3200 • Palais des Événements
- Allocutions**
- Caroline ORON** • Présidente du Conseil régional de la cour d'appel d'Aix-en-Provence
- Gisèle LAVEISSIÈRE** • Présidente de la chambre départementale des Bouches-du-Rhône
- Table ronde** • Économie de la connaissance et formation professionnelle, quels nouveaux enjeux ?
- MARIE-FLORENCE ZAMPIERO BOUQUEMONT** • Présidente de l'Assemblée de Liaison des Notaires de France

10.30 - 12.30 FORMATION

PARCOURS IMMOBILIER	PARCOURS ENTREPRISE	PARCOURS FAMILLES	PARCOURS "FAMILY OFFICE"
Grand amphithéâtre 3200 Palais des Événements 10.30 - 11.30	Salle Sormiou Palais des Congrès 10.30 - 11.30	Auditorium 1200 Palais des Congrès 10.30 - 11.30	Salle les Goudes Palais des Congrès 10.30 - 11.30
La gestion des aléas pendant le processus de construction Hugues PERINET-MARQUET	Panorama des différentes structures sociales et leurs contraintes Hervé LECUYER	La liquidation du régime de la participation aux acquêts Raymond LE GUIDEC	Le notaire fait-il du "Family office" sans le savoir ? Bertrand SAVOURÉ
11.30 - 12.30	11.30 - 12.30	11.30 - 12.30	11.30 - 12.30
Le contentieux de l'offre acceptée Charles GIJSBERS	La compliance en entreprise : aspects théoriques et pratiques Marie-Anne FRISON-ROCHE	L'intérêt renouvelé des libéralités universelles entre époux Philippe DELMAS SAINT-HILAIRE	Ingénierie autour des revenus de l'immeuble (LMP, LMNP, Revenus fonciers, IS) Xavier BADIN

- 10.45 - 12.45** Ateliers démonstrations des exposants - Espace Agora • Palais de la Méditerranée
- 12.30 - 13.30** Déjeuner assis sur réservation au restaurant des congressistes • Palais de la Méditerranée
- Restauration rapide à emporter sans réservation • Palais de la Méditerranée

13.30 - 15.30 FORMATION

PARCOURS IMMOBILIER	PARCOURS ENTREPRISE	PARCOURS FAMILLES	PARCOURS "FAMILY OFFICE"
Grand amphithéâtre 3200 Palais des Événements 13.30 - 14.30	Salle Sormiou Palais des Congrès 13.30 - 14.30	Auditorium 1200 Palais des Congrès 13.30 - 14.30	Salle les Goudes Palais des Congrès 13.30 - 14.30
L'ingénierie de la Vefa en secteur libre Olivier HERRNBERGER	La fiducie-gestion, la fiducie-sûreté Maxime JULIENNE	La contribution aux charges et les modes de conjugalité François CHÉNÉDÉ	Cas pratiques autour du démembrement de propriété Jacques DUHEM
14.30 - 15.30	14.30 - 15.30	14.30 - 15.30	14.30 - 15.30
Le vendeur-bricoleur et les vices cachés Laurent LEVENEUR	Sécuriser les cessions de titres sociaux Jean-Jacques ANSAULT	Les aménagements conventionnels des régimes matrimoniaux Claude BRENNER	Les réflexes avec les investisseurs étrangers Cyril NOURISSAT

15.30 - 16.00 Pause du programme de formation

16.00 - 18.00 FORMATION

PARCOURS IMMOBILIER	PARCOURS ENTREPRISE	PARCOURS FAMILLES	PARCOURS "FAMILY OFFICE"
Grand amphithéâtre 3200 Palais des Événements 16.00 - 17.00	Salle Sormiou Palais des Congrès 16.00 - 17.00	Auditorium 1200 Palais des Congrès 16.00 - 17.00	Salle les Goudes Palais des Congrès 16.00 - 17.00
Connaître les subtilités des destinations pour mieux conseiller Élise CARPENTIER	La pratique du démembrement de droits sociaux en droit des sociétés Étienne CASIMIR	La donation-partage transgénérationnelle Michel GRIMALDI	L'assurance-vie sans limites Jean AULAGNIER
17.00 - 18.00	17.00 - 18.00	17.00 - 18.00	17.00 - 18.00
Les organisations juridiques alternatives à la copropriété Matthieu POUMARÈDE	Rendre efficace les pactes d'actionnaires et d'associés Sophie SCHILLER	L'utilité et la pratique de la clause de préciput Bernard VAREILLE	La fiducie-libéralité Sophie GAUDEMET

- 14.00 - 16.15** Ateliers démonstrations des exposants • Espace Agora • Palais de la Méditerranée
- 16.15 - 16.45** Conférence-atelier LSN assurances • Ingénierie notariale et mise en cause de la responsabilité professionnelle : quelques exemples • **Franck VILLENROY** et **Delphine MERCELAT** • Espace Agora • Palais de la Méditerranée
- 18.00 - 20.00** Cocktails sur les stands • Offerts par les exposants

18.00 - 1.00 Réception officielle de la nuit au Palais des Congrès

08.30 - 20.00 Accueil permanent / Exposition • Palais de la Méditerranée et Palais des Évènements

09.00 - 18.00 Excursions • Demi-journées ou journée

09.30 - 11.45 Séance solennelle sous la présidence du garde des Sceaux • Grand amphithéâtre 3200 (Palais des Évènements)

Allocutions

Thierry DELESALLE • Président du 118^e Congrès des notaires de France
Alexandre THUREL • Rapporteur général du 118^e Congrès des notaires de France
David AMBROSIANO • Président du Conseil supérieur du notariat
ÉRIC DUPOND-MORETTI • Garde des Sceaux, ministre de la Justice

12.00 - 13.00 Conférence-atelier Unofi - Le pacte Dutreil : repères et mode d'emploi • **Géraldine POMMERY** • Espace Agora • Palais de la Méditerranée

12.30 - 14.00 Déjeuner assis sur réservation au restaurant des congressistes • Palais de la Méditerranée

Restauration rapide à emporter sans réservation • Palais de la Méditerranée

12.00 - 14.00  **FORMATION**

PARCOURS IMMOBILIER

Amphithéâtre Callelongue • Palais des Congrès

12.00 - 13.00

La réforme des sûretés : un an après
Manuella BOURASSIN

13.00 - 14.00

Vente et normes environnementales

Gwenaëlle DURAND-PASQUIER

PARCOURS FAMILLES

Salle les Goudes • Palais des Congrès

12.00 - 13.00

L'optimisation patrimoniale des clauses bénéficiaires de l'assurance-vie
Philippe PIERRE

13.00 - 14.00

La stratégie pour acquérir à deux en couple : éviter les pièges de l'immobilier en couple

Sylvie FERRÉ-ANDRÉ

14.15 - 16.45  **COMMISSION 1 : L'ingénierie notariale au service du projet immobilier** • Grand amphithéâtre 3200 • Palais des Évènements

17.00 - 19.00  **FORMATION**

PARCOURS IMMOBILIER

Amphithéâtre Callelongue • Palais des Congrès

18.00 - 19.00

Démembrement de propriété en immobilier d'entreprise
Pierre FERNOUX

PARCOURS ENTREPRISE

Salle Sormiou • Palais des Congrès

17.00 - 18.00

Le financement du développement de l'entreprise (la start-up, la société en développement)
François CHARBONNIER

18.00 - 19.00

Vente d'immeuble et procédures collectives (aides, réflexes, pratiques)
Karl LAFAURIE

PARCOURS FAMILLES

Salle les Goudes • Palais des Congrès

17.00 - 18.00

La prestation compensatoire - Techniques de calcul
Stéphane DAVID

17.00 - 20.00 Cocktail dînatoire pré-spectacle sur les stands • Offert par les exposants
 Restauration rapide à emporter sans réservation • Palais de la Méditerranée

18.00 - 1.00 Réception officielle des élus locaux - Organisée par le Congrès

22.00 Dîners libres • Réceptions privées organisées par les exposants
 Cocktail dînatoire réservé aux équipes de congrès • Palais des Arts (Parc Chanot)

08.30 - 18.00 Accueil permanent / Exposition • Palais de la Méditerranée et Palais des Évènements

08.30 - 18.45 Excursions • Demi-journées ou journée

09.30 - 12.00  **COMMISSION 2 : L'ingénierie notariale au service du projet de l'entreprise** • Grand amphithéâtre 3200 • Palais des Évènements

12.15 - 13.30 Conférences-ateliers des exposants • Espace Agora • Palais de la Méditerranée

12.30 - 13.45 Déjeuner au restaurant des congressistes • Palais de la Méditerranée

Restauration rapide à emporter sans réservation • Palais de la Méditerranée

12.00 - 14.00  **FORMATION**

PARCOURS "FAMILY OFFICE" • Salle les Goudes • Palais des Congrès

12.00 - 13.00

La donation-partage comprenant un bien à l'étranger
Marjorie DEVISME

13.00 - 14.00

La médiation : prescrire, médier, accompagner, authentifier
Soraya AMRANI-MEKKI

14.00 - 16.30  **COMMISSION 3 : L'ingénierie notariale au service des familles** • Grand amphithéâtre 3200 • Palais des Évènements

16.30 - 17.00 **COMMISSION 1, 2 ET 3** : Proposition commune

17.00 - 18.00 Synthèse scientifique • Grand amphithéâtre 3200 (Palais des Évènements)

CHARLES GIJSBERS, rapporteur de synthèse du 118^e Congrès des notaires de France
 Présentation du 119^e Congrès des notaires de France 2023 • **YVES DELECRAZ**, Président

18.00 - 1.00 Réception officielle des élus locaux - Organisée par le Congrès

LE MOT

RAPPORTEUR GÉNÉRAL



M. Alexandre THUREL
Rapporteur général
118^e Congrès
des notaires de France

L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET IMMOBILIER



Le notaire est au centre du système en qualité de véritable "family officer". Il est tout à la fois le premier professeur de droit, l'expert immobilier, l'expert fiscal, l'expert juridique mais il se doit également d'être innovant dans sa discipline et proposer de nouveaux services et des nouvelles missions.

L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET DE L'ENTREPRISE



L'ingénierie notariale est essentielle afin de permettre à nos clients de consolider, pérenniser, diversifier, transformer et transmettre leurs sociétés.

L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DES FAMILLES



Nos concitoyens sont en attente d'ingénierie patrimoniale. Le notaire doit savoir leur prodiguer des conseils ultra personnalisés adaptés à leur situation évolutive pour assurer la pérennité et la transmission de leur patrimoine.

RAPPORTEUR DE SYNTHÈSE



M. Charles GIJSBERS
Professeur de droit privé
Rapporteur de synthèse
118^e Congrès
des notaires de France

REMISER LE « PRÊT-À-PORTER » AU PROFIT DU « SUR-MESURE » !

Tel est le mot d'ordre de cette 118^e édition du Congrès !

Le défi de l'équipe ? Promouvoir l'« ingénierie notariale » ! Étonnant concept, dira-t-on, qui évoque davantage l'industrie moderne que la tâche traditionnelle du notaire.

Et pourtant... ne sommeille-t-il pas, en tout officier public, un ingénieur qui s'ignore ? Qu'il prête en effet son concours à une acquisition immobilière, à une aventure entrepreneuriale ou à la transmission du patrimoine familial, le notaire écoute, conçoit puis fabrique, clause après clause, des actes épousant au plus près la volonté des parties. C'est au développement de cette orfèvrerie juridique, qui commande de ne pas céder trop vite au confort des formules, que nous invitent cette année les membres de l'équipe du Congrès. Le privilège est immense d'avoir pu les accompagner, souvent très loin des sentiers battus, dans cette réflexion sur le rôle et le savoir-faire du notariat au XXI^e siècle.

LES TRAVAUX DU 118^e CONGRÈS PRÉFIGURENT UN CHANGEMENT DE CULTURE DE L'ACTIVITÉ NOTARIALE.

Ils invitent à imaginer le passage d'un notariat rédacteur de contrats ponctuels (un contrat de mariage, un acte de vente immobilière par exemple) à un notariat d'accompagnement, associé à la stratégie de nos clients, force de proposition dans la conception, la mise en place, la rédaction et pourquoi pas ensuite l'exécution globale des contrats signés dans nos études, prêt à aller au-devant des besoins de nos clients et de leur suggérer des actions, sans attendre qu'ils nous saisissent.

Ces travaux et ce changement de culture invitent aussi à réfléchir à la formation de nos collaborateurs et sans doute à repenser l'organisation de nos études.



M. Olivier HERRNBERGER
Président
Association Congrès
Notaires de France

PARTICIPATIF SUR 3 JOURS

4 PARCOURS DE FORMATION

• SUR INSCRIPTION PRÉALABLE • NOMBRE DE PLACES LIMITÉ •



L'Association Congrès Notaires de France professionnalise le programme des sessions courtes baptisées « masterclass » né en 2016 et qui a trouvé depuis sa légitimité, afin de l'inscrire dans le cadre réglementé de la formation professionnelle. Ce programme de formation a reçu l'habilitation du Conseil supérieur du notariat sous le numéro d'enregistrement 202200447, rubrique « Généralités ».

4 PARCOURS AU CHOIX :



Parcours 1 : **L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET IMMOBILIER**



Parcours 2 : **L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET DE L'ENTREPRISE**



Parcours 3 : **L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DES FAMILLES**



Parcours 4 : **L'INGÉNIERIE NOTARIALE EN FAMILY OFFICE**



Capitalisez 19h au titre de la formation professionnelle : **12 heures** en participant au Congrès **7 heures** en participant au programme de formation.

LE PROGRAMME DE FORMATION EST COMPOSÉ DE 4 PARCOURS D'UN TOTAL DE 34 HEURES.

CHOISISSEZ 1 PARCOURS auquel vous vous engagez à participer et profitez en replay de l'intégralité des cours des 3 autres parcours. Chaque parcours propose 8 ou 9 cours de 55 minutes : Mercredi 12 octobre concentre 6 cours par parcours de 10.30 à 18.00, soit 24 cours.

Selon les parcours, entre 2 et 3 cours sont dispensés :

- Jeudi 13 octobre de 12.00 à 14.00 puis de 17.00 à 19.00
- Vendredi 14 octobre de 12.00 à 14.00

Les cours seront dispensés par de grandes autorités de l'Université française et des experts reconnus et se dérouleront dans des salles aménagées dans le Palais des Congrès de Marseille Chanot.

L' Association Congrès des Notaires de France leur adresse de chaleureux remerciements pour leur participation.



Trois cours sont proposés en partenariat avec l'INFN.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

• FORMER

Enseigner les points-clés du conseil notarial sur mesure en droit de la famille, de l'immobilier, de l'entreprise et en "Family office". Chaque cours présentera le droit positif, la jurisprudence et une mise en pratique par des exemples les plus rencontrés dans les études.

• ÉLEVER

Accéder au niveau de connaissances permettant de comprendre les enjeux des propositions qui seront débattues lors des trois commissions du Congrès :
Commission 1 : **jeudi 13 octobre après-midi.**
Commissions 2 & 3 : **vendredi 14 octobre.**

ADNOV MODALITÉS D'ORGANISATION

- Ces formations s'adressent aux notaires, aux collaborateurs du notariat et aux autres professionnels du chiffre et du droit.
- Il n'y a pas de pré-requis pédagogiques pour suivre ces cours.
- Le programme s'appuie sur l'expérience d'ADNOV en sa qualité d'organisme habilité à la formation professionnelle. ADNOV adressera au participant la convocation avant le 12 octobre accompagnée de la convention de formation à retourner signée.
- Les salles seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il est conseillé de prendre contact avec l'organisation (Hotline inscription : +33 (0)1 44 69 25 42 • horaires : 09.00 - 13.00 et 14.00 - 17.00 ou par courriel : hotline.inscription@congresdesnotaires.fr).
- Les salles sont dotées d'un moyen de projection d'un support de formation. Les supports de formation seront disponibles au plus tard le jour de la formation sur la **PLATEFORME CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE.**
- Les cours seront modérés par l'équipe du 118^e Congrès.



Président
M^E Olivier VALARD
 Rapporteur
M^E Laure PASQUIER-MIGNOT
 Rapporteur
M^E Romain ILLHÉ

JEUDI
13 OCTOBRE
14.15 - 16.45

Grand amphithéâtre 3200
 Palais des Évènements

L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET IMMOBILIER

QUELQUES THÈMES :

- Aider le vendeur à anticiper les conséquences de la vente de son bien.
- Conseiller le vendeur au regard de ses obligations croissantes.
- Adapter le contrat aux besoins, parfois non exprimés, des acquéreurs
- Gérer le risque écologique dans le temps.
- Désamorcer les litiges en germe dans les transactions immobilières.
- Quelles adaptations intégrer dans nos actes au regard des nouveaux enjeux sociétaux ?
- Anticiper la revente et l'avenir de l'immeuble.
- Adapter la rédaction des actes aux imperfections de l'immeuble.

Réalisant près de **20% du PIB français**, le secteur de l'immobilier, et particulièrement le logement, représente aux yeux de nos compatriotes un enjeu majeur. La culture de la propriété reste très ancrée en France et le contexte lié à la pandémie de Covid-19 a exacerbé le souhait de chacun de devenir propriétaire : alors que **58% des Français sont propriétaires** de leur résidence principale, **72% des locataires souhaitent le devenir**, soit 9 points de plus qu'en 2019*.



PROGRAMME
 FORMATION



PARCOURS 1 : L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET IMMOBILIER

Grand amphithéâtre 3200
 Palais des Évènements

Public concerné :

- Notaires, collaborateurs du notariat
- Autres professionnels du chiffre et du droit

Pré-requis : aucun

Durée totale formation : 9 H

Cours magistral et interactif.
 Étude de cas pratiques selon répartition suivante : 70 % théorie / 30 % pratique



Hugues PÉRINET-MARQUET
 Professeur émérite
 Université Paris II
 Panthéon-Assas

LA GESTION DES ALÉAS PENDANT LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 10.30 - 11.30

- Objectif 1 : Permettre de mieux connaître les modes de gestion des aléas de construction.
- Objectif 2 : Voir comment traiter les aléas techniques et économiques.
- Objectif 3 : Réfléchir sur les clauses pouvant prévenir ou organiser ces aléas.
- Objectif 4 : Apprécier l'impact de divers aléas juridiques (non-respect du permis ou d'une servitude...).



Charles GIJSBERS
 Professeur
 Université Paris II
 Panthéon-Assas

LE CONTENTIEUX DE L'OFFRE ACCEPTÉE

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 11.30 - 12.30

- Objectif 1 : Mesurer, à travers l'étude de l'abondant contentieux de l'offre acceptée, les difficultés que suscite, en matière immobilière, l'application du principe selon lequel une vente est parfaite dès que les parties sont tombées d'accord sur la chose et sur le prix.
- Objectif 2 : Identifier les moyens ouverts au vendeur pour éviter le « piège » de l'offre acceptée et pour ne pas céder au « chantage » de la prénotation...
- Objectif 3 : Identifier les bonnes pratiques lorsque, requis de recevoir un acte de vente, le notaire instrumentaire apprend qu'un premier acheteur se dit titulaire d'une offre acceptée.
- Objectif 4 : Savoir traiter les risques pris par le second acheteur qui déciderait de traiter avec le vendeur alors qu'un premier acheteur a publié une assignation en réalisation forcée de la vente.



Olivier HERRNBERGER
 Notaire
 GMH notaires
 Issy-les-Moulineaux

L'INGÉNIERIE DE LA VEFA EN SECTEUR LIBRE

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 13.30 - 14.30

- Objectif 1 : Visiter l'espace de liberté contractuelle offert par l'absence d'ordre public dans le secteur libre.
- Objectif 2 : Étudier le champ des possibles dans la définition de la chose vendue et de son achèvement.
- Objectif 3 : Étudier le caractère « documentaire » de nombreuses obligations.
- Objectif 4 : Envisager les relations contractuelles tripartites vendeur/ acquéreur/locataire.



Laurent LEVEUVE
 Professeur
 Université Paris II
 Panthéon-Assas

LE VENDEUR-BRICOLEUR ET LES VICÉS CACHÉS

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 14.30 - 15.30

- Objectif 1 : Faire le point sur les textes applicables et leur interprétation jurisprudentielle.
- Objectif 2 : Dédire des informations à rassembler pour la préparation de l'acte de vente d'immeuble.
- Objectif 3 : Réfléchir aux clauses de l'acte adaptées à la situation.



Élise CARPENTIER
 Professeur
 Université
 Aix-Marseille

CONNAÎTRE LES SUBTILITÉS DES DESTINATIONS POUR MIEUX CONSEILLER

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 16.00 - 17.00

- Objectif 1 : Maîtriser le régime actuel des changements de destination ; en comprendre les subtilités et en dépasser les difficultés.
- Objectif 2 : Conseiller au mieux les clients qui projettent un changement de destination.
- Objectif 3 : Savoir identifier les éventuels risques pénaux, civils et administratifs, inhérents à de précédents changements de destination de l'immeuble.
- Objectif 4 : Interactions avec le régime applicable aux changements d'usage. Perspectives d'évolution ?

Les notaires se doivent d'accompagner leurs concitoyens dans leur quête de constitution d'un patrimoine et de consolidation de leur avenir.

À cet effet, nous intervenons, dès le stade de l'avant contrat, pour comprendre, analyser les besoins et les contraintes des parties, proposer des solutions et anticiper les éventuelles difficultés et tout risque de mésentente.

Traditionnellement, nous conseillons les acquéreurs sur des sujets aussi variés que les modes de détention ou d'acquisition de l'immeuble (indivision, société, tontine, etc.), afin de leur suggérer une stratégie personnalisée répondant à leurs besoins.

La nécessité d'un conseil éclairé des vendeurs est tout aussi important, et devrait encore plus s'anticiper.

Faut-il transmettre le bien à titre gratuit avant de le vendre, comment optimiser la répartition du prix de vente en cas de démembrement de propriété, quelle est la destinée du prix de la vente et le projet souhaité ?

Cette ingénierie contractuelle doit être également adaptée aux contraintes et spécificités de l'immeuble objet de la mutation. L'anticipation nécessaire à toute bonne gestion nous oblige à envisager les questions de l'énergie renouvelable, de la transition écologique et de la gestion du risque s'y rapportant.

Le droit immobilier devient alors une véritable science d'organisation, école de l'imagination du « sur-mesure » au service de la sécurité juridique.

Il n'y a pas d'ingénierie sans ingénieur.

Afin de satisfaire les exigences de ses clients et trouver, pour chacun d'entre eux, des solutions personnalisées, le notaire est au centre du système en qualité de véritable "family officer". Il est tout à la fois le premier professeur de droit, l'expert immobilier, l'expert fiscal, l'expert juridique mais il se doit également d'être innovant dans sa discipline et proposer de nouveaux services et des nouvelles missions.

Forts de tous ces conseils, nos clients devront alors choisir de contracter ou non, et de quelle manière.

Pourtant, le principe du consensualisme fait que régulièrement le contrat est formé avant même que les parties aient pu obtenir un conseil éclairé. Comment sécuriser le contrat, comment protéger les parties, comment s'assurer que leur consentement sera éclairé ?

Source : *Institut Kantar pour le Pôle Habitat Fédération française du Bâtiment et la Fédération des Promoteurs Immobiliers de France
1 000 interviews pour connaître les attentes et usages des Français à l'égard de leur logement.

Pour consulter les statistiques - <https://adnovportail.agate-erp.fr/Pages/Portail/PortailContenuVisualiser.aspx?id=10043> • En collaboration avec **AD NOV**



Matthieu POUMARÈDE
Professeur
Université
Toulouse 1 Capitole

LES ORGANISATIONS JURIDIQUES ALTERNATIVES À LA COPROPRIÉTÉ | (ARTICLE 1^{er} DE LA LOI DE 1965)

MERCREDI
12 OCTOBRE 2022
17.00 – 18.00

Objectif 1 : Appréhender les alternatives au statut de la copropriété énoncé par la loi du 10 juillet 1965, en l'absence de division de l'immeuble : l'utilisation d'une structure sociétaire.

Objectif 2 : Appréhender les alternatives au statut de la copropriété énoncé par la loi du 10 juillet 1965, dans le cadre d'une propriété divisée : quel choix entre la « division en lots de copropriété » et la « division en volumes » ?

Objectif 3 : Identifier le champ d'application du statut de la copropriété tel que défini par l'article 1^{er} de la loi du 10 juillet 1965 depuis la réforme du 30 octobre 2019 : distinction d'un secteur protégé (impératif) et d'un secteur libre (supplétif) de la copropriété.

Objectif 4 : Rédiger une convention dérogeant expressément au statut de la copropriété et mettant en place une organisation dotée de la personnalité morale et suffisamment structurée pour assurer la gestion de leurs éléments et services communs.

Amphithéâtre Callelongue Palais des Congrès



Manuella BOURASSIN
Professeur
Université Paris Nanterre

LA RÉFORME DES SÛRETÉS : UN AN APRÈS

JEUDI
13 OCTOBRE 2022
12.00 – 13.00

Objectif 1 : Connaître et comprendre les impacts sur la pratique notariale de l'ordonnance du 15 septembre 2021 portant réforme du droit des sûretés.

Objectif 2 : Sécuriser les informations délivrées aux clients ainsi que la rédaction des actes.

Objectif 3 : Identifier et résoudre les difficultés pratiques suscitées par l'application des nouveaux textes.



Gwenaëlle DURAND-PASQUIER
Professeur
Université de Rennes

VENTE ET NORMES ENVIRONNEMENTALES

JEUDI
13 OCTOBRE 2022
13.00 – 14.00

Objectif 1 : Maîtriser les conséquences en matière de vente de la lutte contre les passoires thermiques (document à réémettre, mentions dans les actes, information sur la décence, dispositions transitoires, fond de travaux, plan pluriannuel de travaux).

Objectif 2 : Maîtriser les informations en matière de constructions neuves secteur résidentiel RE 2020, attestation, dépôt de pièce, carnet d'information sur le logement.

Objectif 3 : Maîtriser les informations à transmettre et données à collecter en cas de vente d'un immeuble d'entreprise par rapport au décret tertiaire.

Objectif 4 : Maîtriser la mise en place du nouveau droit de surplomb pour l'isolation par l'extérieur.



Pierre FERNOUX
Ancien professeur à
l'École nationale des Impôts,
chargé d'enseignement
Université Paris II
Panthéon-Assas

DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

JEUDI
13 OCTOBRE 2022
18.00 – 19.00

Inventaire des montages possibles fiscalement faisant appel aux démembrements de propriété : apport, vente à soi-même, utilisation de l'usufruit temporaire évalué en cash flow. Panorama des textes en vigueur et des dernières décisions du comité consultatif des abus de droit.



Président
M^e Frédéric AUMONT
 Rapporteur
M^e Sophie THIBERT-BELAMAN
 Rapporteur
M^e Hubert MROZ

VENDREDI
14 OCTOBRE
09.30 - 12.00

Grand amphithéâtre 3200
 Palais des Évènements

L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET DE L'ENTREPRISE

QUELQUES THÈMES :

- Permettre le réinvestissement de la valeur produite.
- La société sur mesure, mythe ou réalité ?
- Optimiser l'endettement pour aider au développement de la société.
- Les procédures collectives, une chance pour l'entrepreneur ?
- Quelles clauses statutaires relatives aux cessions des droits sociaux ?
- Clause statutaire ou pacte extrastatutaire ?
- La fiducie en renfort du mandat de protection future.
- Comment créer une société à mission ?

Entreprendre est souvent synonyme de prise de risque. Pour autant, doit-il être illimité ? Certainement pas.

Ici encore, le projet de société constitue un fabuleux terrain de jeux, un champ d'expertise stratégique pour l'ingénieur notarial, les sociétés étant bien plus qu'un simple outil permettant de créer de la richesse, de plus en plus de sociétés inscrivant leur raison d'être dans leur objet social.



PROGRAMME
 FORMATION



PARCOURS 2 : L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DU PROJET DE L'ENTREPRISE

Salle Sormiou
 Palais des Congrès

Public concerné :

- Notaires, collaborateurs du notariat
- Autres professionnels du chiffre et du droit

Pré-requis : aucun

Durée totale formation : 9 H

Cours magistral et interactif.
 Étude de cas pratiques selon répartition suivante : 70 % théorie / 30% pratique



Hervé LECUYER
 Professeur
 Université Paris II
 Panthéon-Assas

PANORAMA DES DIFFÉRENTES STRUCTURES SOCIALES ET DE LEURS CONTRAINTES

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 10.30 - 11.30

- Objectif 1 :** Le choix entre société commerciale et société civile : une société pour quoi faire ?
- Objectif 2 :** Le choix entre société soumise à l'IR et sociétés soumises à l'IS : fiscalité et obligation de tenue de registres comptables.
- Objectif 3 :** Les pouvoirs des représentants selon le choix de la forme sociétaire.



Marie-Anne FRISON-ROCHE
 Professeur
 IEP Sciences Po Paris

LA COMPLIANCE EN ENTREPRISE : ASPECTS THÉORIQUES ET PRATIQUES

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 11.30 - 12.30

- Objectif 1 :** Exposer l'ampleur des pratiques juridiques dont le Droit de la Compliance est la source. Par la loi : lois dites « Sapin 2 », « Vigilance », « lancement d'alerte », « blanchiment », « DSA » ; par les décisions des Régulateurs et des juges ; par le droit souple des entreprises et des professions structurées.
- Objectif 2 :** Exposer ce qui permet d'appréhender la masse et la diversité des pratiques du Droit de la Compliance par sa « théorisation ».
- Objectif 3 :** Anticiper les implications du Droit de la Compliance et le rôle que les professionnels et les professions y joueront.
- Objectif 4 :** Distinguer le Droit français, européen, américain et chinois de la Compliance, dans une vision géopolitique.



Maxime JULIENNE
 Professeur
 Université Paris-Saclay

LA FIDUCIE-GESTION • LA FIDUCIE-SÛRETÉ

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 13.30 - 14.30

- Objectif 1 :** Comprendre le fonctionnement général et la structure de la fiducie telle qu'organisée aux articles 2011 et suivant du Code civil.
- Objectif 2 :** Identifier les besoins pratiques auxquels peut répondre la fiducie et apprécier son intérêt par rapport à d'autres figures alternatives.
- Objectif 3 :** Identifier les points devant particulièrement attirer l'attention du rédacteur d'acte dans le contexte de la mise en place d'une opération de fiducie.



Jean-Jacques ANSAULT
 Professeur
 Université Paris II
 Panthéon-Assas

SÉCURISER LES CESSIONS DE TITRES SOCIAUX

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 14.30 - 15.30

- Objectif 1 :** Maîtriser les différentes étapes du processus contractuel concernant la cession de titres sociaux, notamment en cas de cession de contrôle : de la négociation, en passant par le choix de l'avant-contrat idoïne, jusqu'à la vente définitive.
- Objectif 2 :** Identifier les impératifs liés aux agréments légaux et statutaires.
- Objectif 3 :** Déterminer le sort des comptes courants d'associés.
- Objectif 4 :** Savoir rédiger une clause de garantie de passif et/ou d'actif en adéquation avec l'opération de transmission envisagée.

La mission de conseil exercée par le notaire est primordiale, et ce, dès avant la naissance de l'entreprise. C'est lui qui déterminera avec son client le périmètre des risques, qui expliquera les enjeux du choix entre telle ou telle société et ainsi créer le climat de confiance, propre à une décision apaisée.

Cette intervention n'est pas sans incidence dans la prise de décision finale de nos clients dans la création ou la reprise d'une société : aux termes d'un sondage établi par la BPCE, 80% des

80%

des repreneurs potentiels d'une entreprise estiment que le conseil des professionnels qui les entourent influence leur décision finale de reprise.

reprenneurs potentiels estiment que le conseil des professionnels qui les entourent influence leur décision finale de reprise*.

Mais le choix entre les différentes formes sociétaires actuelles est-il assez étendu pour créer du sur-mesure ?

Les libertés offertes sont-elles suffisantes pour aménager le contrat de société et rassurer les clients notamment eu égard aux limites de l'étanchéité des patrimoines ?

Faire preuve de créativité

Pour parvenir à un équilibre contractuel, le notaire ne peut se contenter de recettes préétablies : tout

au contraire, il doit faire preuve d'une créativité qui s'exprimera dans la rédaction de statuts dotés de clauses personnalisées afin d'anticiper notamment les mésententes entre associés, la cession des droits sociaux ou encore la cristallisation des participations.

Cette ingénierie notariale est également essentielle afin de permettre aux clients, de consolider, pérenniser, diversifier, transformer et transmettre leurs sociétés.

Pour parvenir à l'ensemble de ces objectifs, mais aussi penser ou repenser la société, en tenant compte des aspirations sociétales de nos clients, de leurs projets de sociétés à mission, de fondations, de fonds de dotation ou encore de pérennité, le notariat est, et restera, créateur de Droit.

Devant l'évolution du monde entrepreneurial, la commission 2 s'interroge sur les structures qu'offre le droit français :

- Ne faut-il pas inventer d'autres formes de société plus adaptées aux nouveaux besoins ?
- Ne faut-il pas réadapter le contrat de fiducie ?
- Ne faut-il pas créer de nouvelles missions et de nouveaux process pour sécuriser et pacifier les mutations d'entreprises ?

* Source : BPCE

Pour consulter les statistiques - <https://adnovportail.agate-erp.fr/Pages/Portail/PortailContenuVisualiser.aspx?id=10043> • En collaboration avec



Étienne CASIMIR

Professeur
Co-directeur du master
de droit notarial
Université de Poitiers

LA PRATIQUE DU DÉMEMBRÉMENT DE DROITS SOCIAUX EN DROIT DES SOCIÉTÉS

MERCREDI
12 OCTOBRE 2022
16.00 – 17.00

Objectif 1 : Maîtriser les utilités du démembrement de droits sociaux : quels montages ? quels intérêts civils ? quels intérêts fiscaux ?

Objectif 2 : Maîtriser la répartition des droits financiers entre usufruitier et nu-propriétaire : quelle répartition du résultat courant (bénéfice de l'exercice, report à nouveau ou réserves) ? quelle répartition du résultat exceptionnel (plus-value issue de la vente de l'immeuble social) ? quels aménagements conventionnels (*instrumentum*, contenu et opposabilité à l'Administration) ?

Objectif 3 : Maîtriser la répartition des droits politiques entre usufruitier et nu-propriétaire : quelle répartition statutaire (stipulations recommandées, stipulations à proscrire) ? quelle répartition extrastatutaire (loi Soillhi du 19 juillet 2019) ?



Sophie SCHILLER

Professeur
Université Paris-Dauphine
PSL

RENDRE EFFICACE LES PACTES D'ACTIONNAIRES ET D'ASSOCIÉS

MERCREDI
12 OCTOBRE 2022
17.00 – 18.00

Objectif 1 : Décrire le caractère essentiel aujourd'hui des pactes d'actionnaires et d'associés dans le monde des affaires en général et la pratique notariale en particulier.

Objectif 2 : Expliquer le régime applicable en cas d'inexécution des pactes conclus.

Objectif 3 : Identifier les modes de sécurisation actuellement disponibles et leurs avantages respectifs.



François CHARBONNIER

Investisseur Confiance
Numérique
Groupe Caisse des Dépôts

LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE LA START-UP, LA SOCIÉTÉ EN DÉVELOPPEMENT

JEUDI
13 OCTOBRE 2022
17.00 – 18.00

Objectif 1 : Comprendre le sous-jacent économique : pourquoi se financer, et selon quel rythme ?

Objectif 2 : Appréhender les principaux outils de financement des entreprises en croissance.

Objectif 3 : Étude de cas : la start-up numérique.



Karl LAFAURIE

Professeur
Université de Limoges

VENTE D'IMMEUBLE ET PROCÉDURES COLLECTIVES (AIDES, RÉFLEXES, PRATIQUES)

JEUDI
13 OCTOBRE 2022
18.00 – 19.00

Objectif 1 : Identifier les règles de restriction des pouvoirs du débiteur dans une procédure collective.

Objectif 2 : Identifier les conditions de cession d'un bien d'un débiteur soumis à une procédure collective.

Objectif 3 : Identifier les différentes modalités de cession des biens d'un débiteur soumis à une procédure collective.

Objectif 4 : Identifier le sort du prix de cession des biens d'un débiteur soumis à une procédure collective.



Président
M^e Sébastien COLLET
 Rapporteur
M^e Marjorie GRAND
 Rapporteur
M^e Marion GIRARD-CABOUAT

VENDREDI
14 OCTOBRE
14.00 - 16.30

Grand amphithéâtre 3200
 Palais des Évènements

L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DES FAMILLES

QUELQUES THÈMES :

- Conseiller pour mieux s'unir : comment s'assurer du conseil éclairé du couple dans le choix de son mode d'union ?
- Comment faciliter la désunion tout en protégeant les droits des deux époux ?
- Comment anticiper les séparations par divorce et les rendre plus paisibles : l'enjeu de la prestation compensatoire et des contrats de mariage ?
- L'ingénierie notariale au service du consensus familial.
- Comment faire une transmission successorale à la carte en fonction de sa famille ?

Ici encore, l'anticipation est le meilleur moyen de pérenniser l'harmonie au sein des couples et des familles.

La crise sanitaire a conforté le statut du notaire comme acteur pivot de l'accompagnement privilégié des familles.

Les concitoyens sont en attente d'ingénierie familiale et successorale ; ces conseils ultra personnalisés, adaptés à leur situation personnelle évolutive dans le temps.



PROGRAMME
 FORMATION



PARCOURS 3 : L'INGÉNIERIE NOTARIALE AU SERVICE DES FAMILLES

Auditorium 1200
 Palais des Congrès

Public concerné :

- Notaires, collaborateurs du notariat
- Autres professionnels du chiffre et du droit

Pré-requis : aucun

Durée totale formation : 9 H

Cours magistral et interactif.

Étude de cas pratiques selon répartition suivante : 70 % théorie / 30% pratique



Raymond LE GUIDE C
 Professeur émérite
 Université de Nantes

LA LIQUIDATION DU RÉGIME DE LA PARTICIPATION AUX ACQUÊTS

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 10.30 - 11.30

Objectif 1 : Originalité et spécificité du régime de la participation aux acquêts. Méthode liquidative pour déterminer la créance de participation aux acquêts.

Objectif 2 : État actuel du régime de participation aux acquêts, lois et jurisprudence.

Objectif 3 : Observation et interprétation des clauses particulières.



Philippe DELMAS SAINT-HILAIRE
 Professeur
 Université de Bordeaux
 Directeur du Cridon
 Sud-Ouest

L'INTÉRÊT RENOUVELÉ DES LIBÉRALITÉS UNIVERSELLES ENTRE ÉPOUX

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 11.30 - 12.30

Objectif 1 : La généralisation de la réduction en valeur des libéralités et la reconnaissance de la faculté de cantonnement des libéralités à cause de mort modifient la donne des règlements successoraux ; cette profonde mutation entraîne un intérêt renouvelé de recourir aux libéralités entre époux universelles.

Objectif 2 : C'est une invitation à reprendre la rédaction des clauses des donations entre époux au dernier vivant.

Objectif 3 : C'est aussi une façon de redécouvrir plus généralement les libéralités universelles entre époux.

Objectif 4 : L'époux gratifié dispose dorénavant de nombreux leviers pour déterminer ce qu'il souhaite conserver et ce qu'il est en mesure de payer aux enfants au titre de l'indemnité de réduction.



François CHÉNÉDÉ
 Professeur
 Université Lyon III
 Jean Moulin

LA CONTRIBUTION AUX CHARGES ET LES MODES DE CONJUGALITÉ

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 13.30 - 14.30

Objectif 1 : État de la jurisprudence relative à la contribution aux charges et au financement d'un immeuble par des époux séparés de biens.

Objectif 2 : Maîtriser les effets de la clause de contribution selon sa rédaction.

Objectif 3 : La contribution en charge en régime de communauté.

Objectif 4 : La contribution en charge hors mariage.



Claude BRENNER
 Professeur
 Université Paris II
 Panthéon-Assas

LES AMÉNAGEMENTS CONVENTIONNELS DES RÉGIMES MATRIMONIAUX

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 14.30 - 15.30

Objectif 1 : Maîtriser le traitement civil et fiscal des aménagements du régime de communauté.

Objectif 2 : Adapter la rédaction des clauses de contribution aux charges du mariage, des présomptions conventionnelles de propriété et des sociétés d'acquêts en régime de séparation de biens.

Objectif 3 : Apprécier l'opportunité actuelle du régime de la participation aux acquêts.



Michel GRIMALDI
 Professeur émérite
 Université Paris II
 Panthéon-Assas

LA DONATION-PARTAGE TRANSGÉNÉRATIONNELLE

MERCREDI
 12 OCTOBRE 2022
 16.00 - 17.00

Objectif 1 : Rappeler l'évolution des libéralités-partages : du partage d'ascendant à la donation-partage transgénérationnelle.

Objectif 2 : Actualiser les connaissances en matière de libéralités-partages (jurisprudence récente).

Objectif 3 : Adapter les règles de liquidation d'une succession en présence d'une libéralité-partage.

Objectif 4 : Réviser les formules de libéralités-partages.

Stratège d'une organisation patrimoniale, le notaire doit, tant par la maîtrise du cadre législatif, que par sa créativité et son ingénierie, conseiller ses clients afin que ces derniers parviennent à leurs objectifs.

Ainsi, le notaire met à profit son expérience pour guider au mieux les couples, leur proposer des contrats « sur-mesure » quel que soit leur mode de conjugalité.

Le notaire intervient également pour organiser la transmission du patrimoine au sein des familles. Pour réussir une transmission, il faut qu'elle soit acceptée, concertée et non subie, comme c'est malheureusement souvent le cas.

Au demeurant, le droit doit s'adapter aux évolutions de la société et des réformes sont à envisager pour **parvenir à une plus grande liberté d'anticipation**. Éviter une judiciarisation des différends les plus fréquemment rencontrés par les couples et les familles est d'actualité. Le 118^e Congrès, fort des évolutions majeures récentes en droit de la famille sur des sujets non contentieux (divorce sans juge, changement de régime matrimonial sans homologation, même en présence d'enfants mineurs...), veut aller plus loin, et **déjudiciariser le contentieux lui-même**

en ayant à cœur d'apporter des solutions concrètes et immédiates aux difficultés pratiques rencontrées au quotidien dans les études ! Comment gérer la question de la participation aux charges du ménage, de la prestation compensatoire, de l'évolution du régime matrimonial dans le temps,...

Par ailleurs, comment **imaginer une transmission sécurisée et à la carte** avec saut de génération, comment faire évoluer les pactes familiaux, comment mettre au cœur de la transmission le régime de la fiducie ?

Autant de questions à explorer pour une vie familiale sereine et apaisée.

**Les concitoyens
sont en attente
d'ingénierie
familiale et
successorale**

Pour consulter les statistiques - <https://adnovportail.agate-erp.fr/Pages/Portail/PortailContenuVisualiser.aspx?id=10043> • En collaboration avec **AD NOV**



Bernard VAREILLE
Professeur émérite
Université de Limoges

L'UTILITÉ ET LA PRATIQUE DE LA CLAUSE DE PRÉCIPUT

MERCREDI
12 OCTOBRE 2022
17.00 – 18.00

- Objectif 1 : Examiner les mérites et les faiblesses de la clause de préciput insérée dans un régime de communauté.
- Objectif 2 : Explorer les diverses variantes de la clause de préciput.
- Objectif 3 : Étudier le sort de la clause de préciput en cas de divorce ou de décès.
- Objectif 4 : Mesurer, à l'aide d'un exemple chiffré, les conséquences de l'action en retranchement en présence d'une clause de préciput.

Salle les Goudes
Palais des Congrès



Philippe PIERRE
Professeur
Université Rennes 1
INFN LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

L'OPTIMISATION PATRIMONIALE DES CLAUSES BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-VIE

JEUDI
13 OCTOBRE 2022
12.00 – 13.00

- Objectif 1 : Quelle optimisation formelle de la clause bénéficiaire ? Focus sur le support testamentaire avantages, limites, articulation avec d'autres dispositions de dernière volonté.
- Objectif 2 : Quelle optimisation substantielle de la clause bénéficiaire ? La gestion des désignations : focus sur la désignation des héritiers. La gestion du prédécès du bénéficiaire. La gestion des droits des bénéficiaires : démembrement et/ échelonnement de la clause bénéficiaire ?
- Objectif 3 : Quel suivi de la clause bénéficiaire ? La gestion de la révocation de la clause, de son acceptation anthume ou posthume.
- Objectif 4 : Quelle articulation entre la désignation/acceptation et le régime de communauté légale ?



Sylvie FERRÉ-ANDRÉ
Professeur
Université Lyon III
Jean-Moulin
INFN LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

LA STRATÉGIE POUR ACQUÉRIR À DEUX EN COUPLE : ÉVITER LES PIÈGES DE L'IMMOBILIER EN COUPLE

JEUDI
13 OCTOBRE 2022
13.00 – 14.00

- Objectif 1 : Mettre en place des stratégies approuvées pour la vie à deux.
- Objectif 2 : Anticiper les problèmes de séparation.
- Objectif 3 : Optimiser la transmission.
- Objectif 4 : Maîtriser les coûts.



Stéphane DAVID
Notaire
Maître de conférences à l'UPEC (Paris XII).
Étude notariale SELAS
Alliance Notaires - Meudon

PRESTATION COMPENSATOIRE : TECHNIQUES DE CALCUL

JEUDI
13 OCTOBRE 2022
17.00 – 18.00

- Objectif 1 : Se familiariser avec les méthodes de calcul de la prestation compensatoire, qui ont été diffusées en doctrine.
- Objectif 2 : Éclairer les clients sur le montant de la prestation compensatoire.
- Objectif 3 : Sensibiliser les notaires à la question de la prestation compensatoire, qui relève classiquement du domaine de compétence des seuls avocats.
- Objectif 4 : Permettre aux notaires d'appréhender les critères de fixation de la prestation compensatoire.



Salle les Goudes
Palais des Congrès

Public concerné :
• Notaires, collaborateurs du notariat
• Autres professionnels du chiffre
et du droit

Pré-requis : aucun | Durée totale formation : 9 H
Cours magistral et interactif.
Étude de cas pratiques selon répartition
suivante : 70 % théorie / 30% pratique

Pour consulter les statistiques - <https://adnovportail.agate-erp.fr/Pages/Portail/PortailContenuVisualiser.aspx?id=10043>

En collaboration avec 



**Bertrand
SAVOURÉ**
Notaire
Étude Althemis

LE NOTAIRE FAIT-IL DU FAMILY OFFICE SANS LE SAVOIR ?

MERCREDI
12 OCTOBRE 2022
10.30 – 11.30

Objectif 1 : Définir le rôle et le métier d'un Family office, architecte du patrimoine et relais de confiance.
Objectif 2 : Identifier les attentes croissantes de la clientèle et les atouts de la profession notariale qui rapprochent le notaire d'un Family office. Quel intérêt pour le notaire ?
Objectif 3 : Comprendre les spécificités de la profession notariale qui la distinguent du métier de Family office. Quels risques pour le notaire ?



**Xavier
BADIN**
Maître de conférences
Université Paris II
Panthéon-Assas

INGÉNIERIE FISCALE DES REVENUS DE L'IMMEUBLE

MERCREDI
12 OCTOBRE 2022
11.30 – 12.30

Objectif 1 : Connaître les régimes fiscaux permettant de sortir de l'imposition excessive des revenus fonciers.
Objectif 2 : Optimiser la fiscalité des revenus de l'immeuble.
Objectif 3 : Proposer à ses clients des solutions fiscales innovantes.



**Jacques
DUHEM**
Consultant/ formateur
Président
de FAC et associés

CAS PRATIQUES AUTOUR DU DÉMEMBREMENT DE PROPRIÉTÉ

MERCREDI
12 OCTOBRE 2022
13.30 – 14.30

Objectif 1 : Présenter les principaux schémas utilisés en pratique.
Objectif 2 : Mettre l'accent sur les difficultés et les risques.
Objectif 3 : Faire une synthèse de la jurisprudence.



**Cyril
NOURISSAT**
Professeur
Université Lyon III
Jean Moulin

LES RÉFLEXES AVEC LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

MERCREDI
12 OCTOBRE 2022
14.30 – 15.30

Objectif 1 : Connaître le cache réglementaire des investissements étrangers en France.
Objectif 2 : Apprécier les nécessités tenant à la lutte contre le blanchiment d'argent.
Objectif 3 : Identifier les éventuelles restrictions à l'accès à certaines activités économiques en France.



**Jean
AULAGNIER**
Président honoraire
AUREP

L'ASSURANCE-VIE SANS LIMITES

MERCREDI
12 OCTOBRE 2022
16.00 – 17.00

Apprendre à auditer les souhaits et besoins des clients qui souhaitent transmettre un patrimoine à l'aide de l'assurance-vie. Inventaire des clauses bénéficiaires possibles selon les objectifs poursuivis.



**Sophie
GAUDEMET**
Professeur
Université Paris II
Panthéon-Assas

LA FIDUCIE-LIBÉRALITÉ

MERCREDI
12 OCTOBRE 2022
17.00 – 18.00

Objectif 1 : Maîtriser les raisons d'être et la portée de la prohibition de la fiducie-libéralité en droit français.
Objectif 2 : Apprécier les mécanismes alternatifs envisageables.
Objectif 3 : Mesurer les principales incidences d'une éventuelle introduction de la fiducie-libéralité en droit français.



**Marjorie
DEVISME**
Directrice
du Centre Notarial
du Droit européen
(ACENOD)

LA DONATION-PARTAGE COMPRENANT UN BIEN À L'ÉTRANGER

VENDREDI
14 OCTOBRE 2022
12.00 – 13.00

Objectif 1 : Comprendre le mécanisme de la donation-partage.
Objectif 2 : Connaître les limites en présence d'un bien situé à l'étranger.
Objectif 3 : S'assurer de l'efficacité juridique et économique de l'acte en France et à l'étranger.



**Soraya
AMRANI-MEKKI**
Professeur
Université Paris-Nanterre

LA MÉDIATION : PRESCRIRE, MÉDIER, ACCOMPAGNER, AUTHENTIFIER

VENDREDI
14 OCTOBRE 2022
13.00 – 14.00

Objectif 1 : Savoir distinguer la médiation des autres modes alternatifs de résolution des différends et comprendre leur articulation (arbitrage, conciliation, processus collaboratif).
Objectif 2 : Prescrire une médiation (rédiger une clause de médiation préalable, conditions de validité, régime juridique).
Objectif 3 : Comprendre les objectifs de la médiation : distinguer la négociation de position et la recherche d'une solution satisfaisante. Comprendre les outils amiables.
Objectif 4 : Rédiger un accord de médiation (qui le rédige ? quelle responsabilité ?). Authentifier un accord de médiation.

LES SOIRÉES OFFICIELLES



Blurred text block containing several lines of illegible text, likely a description or program details.



Blurred text block containing several lines of illegible text, likely a description or program details.



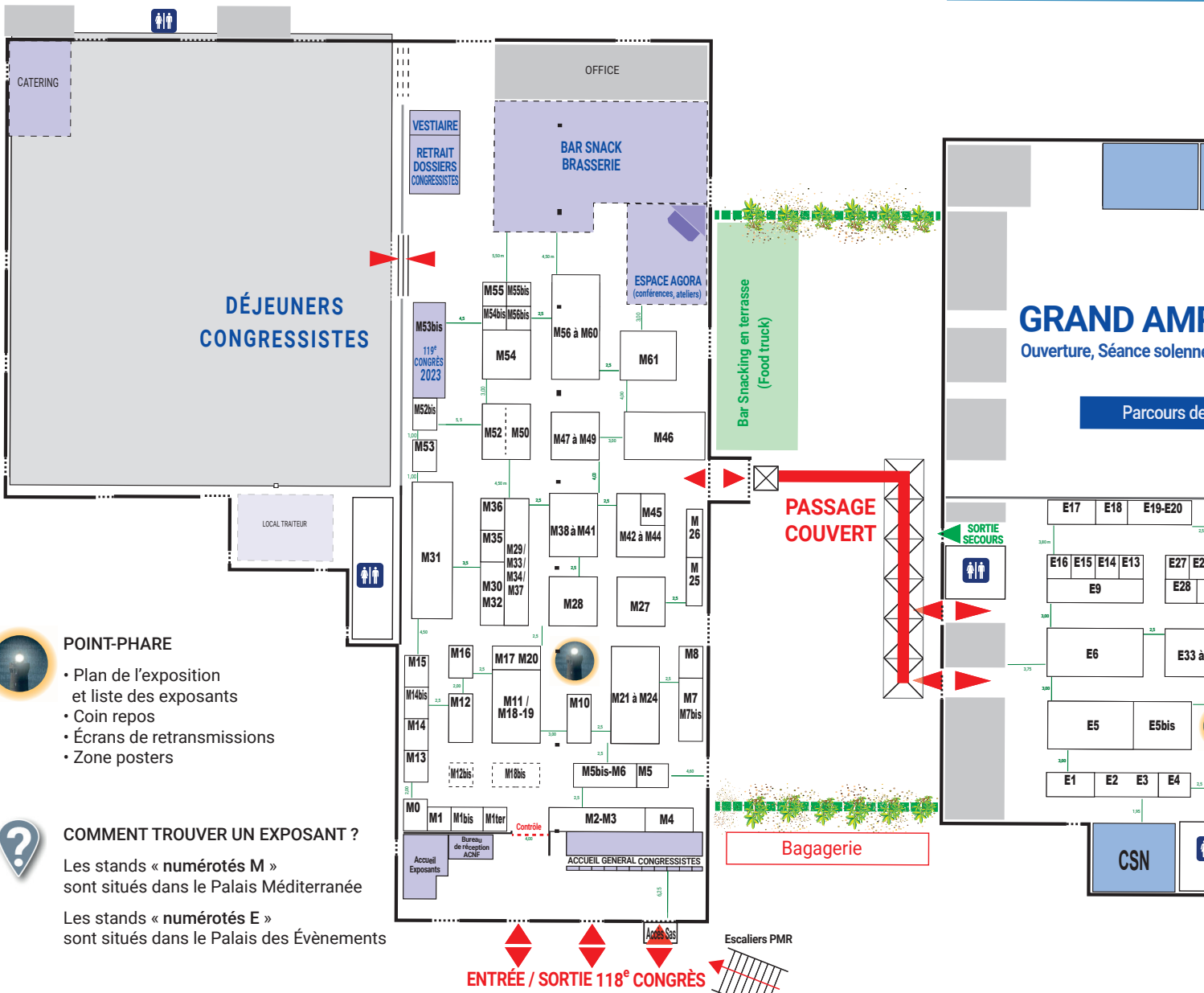
Blurred text block containing several lines of illegible text, likely a description or program details.

Blurred text block at the bottom of the page, possibly a footer or additional information.

135 PARTENAIRES DE LA GESTION QUOTIDIENNE DE VOTRE ACTIVITÉ

PALAIS MÉDITERRANÉE

PALAI



POINT-PHARE

- Plan de l'exposition et liste des exposants
- Coin repos
- Écrans de retransmissions
- Zone posters



COMMENT TROUVER UN EXPOSANT ?

Les stands « numérotés M » sont situés dans le Palais Méditerranée

Les stands « numérotés E » sont situés dans le Palais des Évènements

- **CONSULTATIONS JURIDIQUES, RÉPONSES EN LIGNE, DÉMATÉRIALISATION D'ANNONCE, RENOUVELLEMENT D'ANNUAIRE**
- ANNUAIRE OFFICIEL DU NOTARIAT • **M26**
- CENTRE NOTARIAL D'ASSISTANCE FISCALE (CNAF) • **M30-M32**
- LEGAL2DIGITAL • **E64 TER**
- LES 5 CRIDON • **E33 À E37**
- MEDIALEX • **M5bis M6**
- **ÉDITEURS**
- CRIDON LYON - WOLTERS KLUWER - LEXBASE • **M52**
- DEPIESSE • **E68**
- ÉDITIONS ELLIPSES - LE VIAGER • **M14**
- ÉDITIONS FRANCIS LEFEBVRE NOTAIRES • **M38 À M41**
- ÉDITIONS LANGLOÏS • **E30**
- ESSENTIEL NOTAIRES • **E1**
- FRANCE ÉDITION • **M54 BIS**
- GENAPI • **M56 À M61**
- LAMY - LEXBASE • **M50**
- LEGI TEAM / VILLAGE DES NOTAIRES • **E46**
- LEXIS NEXIS • **E32**
- LEXTENSO • **M11-M18-M19**
- **FORMALITÉS, BANQUES, PATRIMOINE, ASSURANCES**
- ACCRÉDITECO • **M55 BIS**
- APGIS • **E18**
- BANQUE DES TERRITOIRES • **E51**
- CHAMBRE NATIONALE DES COMMISSAIRES DE

- JUSTICE • **E17**
- JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS • **E78 BIS**
- LSN ASSURANCES • **M21 À M24**
- MCEN • **M54**
- SARF • **M5**
- TEVEA INTERNATIONAL • **M35**
- UNOFI • **M46**
- **GÉNÉALOGIE**
- ARCHIVES GÉNÉALOGIQUES ANDRIVEAU • **M28**
- COUTOT-ROEHRIG • **M2-M3**
- ÉTUDE ADD & ASSOCIÉS • **M47 À M49**
- ÉTUDE GÉNÉALOGIQUE GUENIFEY • **E19-E20**
- GÉNÉALOGISTES DE FRANCE • **M7-M7 BIS**
- **GESTION DES ACHATS**
- IMPRIMERIE ROMEFORT ET FILS • **M15**
- NOT COURRIER • **M53**
- VINS+VINS • **E62**
- **IMMOBILIER, URBANISME**
- GIN GIN DE FRANCE • **M55**
- MONETIVIA • **M36**
- NOTA-RISQUES-URBA • **M31**
- **INSTANCES NOTARIALES**
- CAISSE DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITES DES NOTAIRES • **E78**
- CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT • **E6-E9**
- CRPCEN • **M4**
- FONDATION DES NOTAIRES DU GRAND PARIS • **E49**
- INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS NOTARIALES

- (INFN) • **M42 À M44**
- PARIS NOTAIRES SERVICES • **E50**
- SYNDICAT NATIONAL DES NOTAIRES • **M56 BIS**
- **MANAGEMENT ET ACTIVITÉS**
- ADNOV • **E5**
- ADSN • **E5 BIS**
- GR NOTARIM • **M18 BIS**
- INAFON • **M27**
- LIONS INTERIM • **M10**
- GIE JURISVIN • **E60**
- NOTAIRES OFFICE • **E2-E3**
- NOTALUS • **E59**
- PLANOT • **E44 BIS**
- **UNIVERS NUMÉRIQUE, INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATION**
- ADISTA • **E47**
- BEEMO TECHNOLOGIE • **E80**
- BREAK-OUT COMPANY • **E74**
- 5IS TÉLÉCOM • **E45 BIS**
- DOCAPOSTE AR 24 • **M12 BIS**
- FICHORGA • **M29-M33-M34-M37**
- FICONOT • **E69**
- FIDUCIAL • **E38 À E41-E48**
- GÉOFONCIER • **E88**
- GROUPE FBI • **M52 BIS**
- HSM FRANCE • **M0**
- IMMONOT / 36 HEURES IMMO • **M17-M20**
- INTELLIGIA • **E31**
- MAGIC NOTARY • **E54**
- NAVISTA • **E72**

- NEONOTARIO • **E75**
- NOTALOGIC • **M8**
- NOTASOLUTIONS • **E70-E71**
- NOTIPLUS • **E29**
- ONEOPÉRATEUR • **M16**
- PRICEHUBBLE • **M1 TER**
- PRISO FRANCE • **M12**
- TIMS SYSTÈMES • **E76**
- XELIANS DIGITAL • **E42**
- **PHILANTHROPIE ET GÉNÉROSITÉ**
- ACTION CONTRE LA FAIM • **E14**
- AFM TÉLÉTHON • **E61**
- ALIMA (ALLIANCE FOR INTERNATIONAL MEDICAL ACTION) • **M1 BIS**
- ASSOCIATION LES OEUVRES DE LA MIE DE PAIN • **E15**
- ASSOCIATION ORDRE DE MALTE FRANCE • **E25**
- ASSOCIATION DE PRÉVOYANCE DU NOTARIAT DE FRANCE • **M45**
- ASSOCIATION STÉPHANE LAMART • **E66**
- ASSOCIATION VALENTIN HAÛY • **E27**
- DÉFENSE DE L'ANIMAL • **E44**
- FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DE FRANCE • **E75 BIS**
- FÉDÉRATION HABITAT ET HUMANISME • **E82**
- FONDATION ABBÉ PIERRE • **E67**
- FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL • **M25**
- FONDATION ARC • **E87**
- FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX • **E55-E56**
- FONDATION CLAUDE POMPIDOU • **E16**

TIVITÉ RÉUNIS DANS UN ESPRIT CAMPUS

S DES ÉVÈNEMENTS

PALAIS DES CONGRÈS



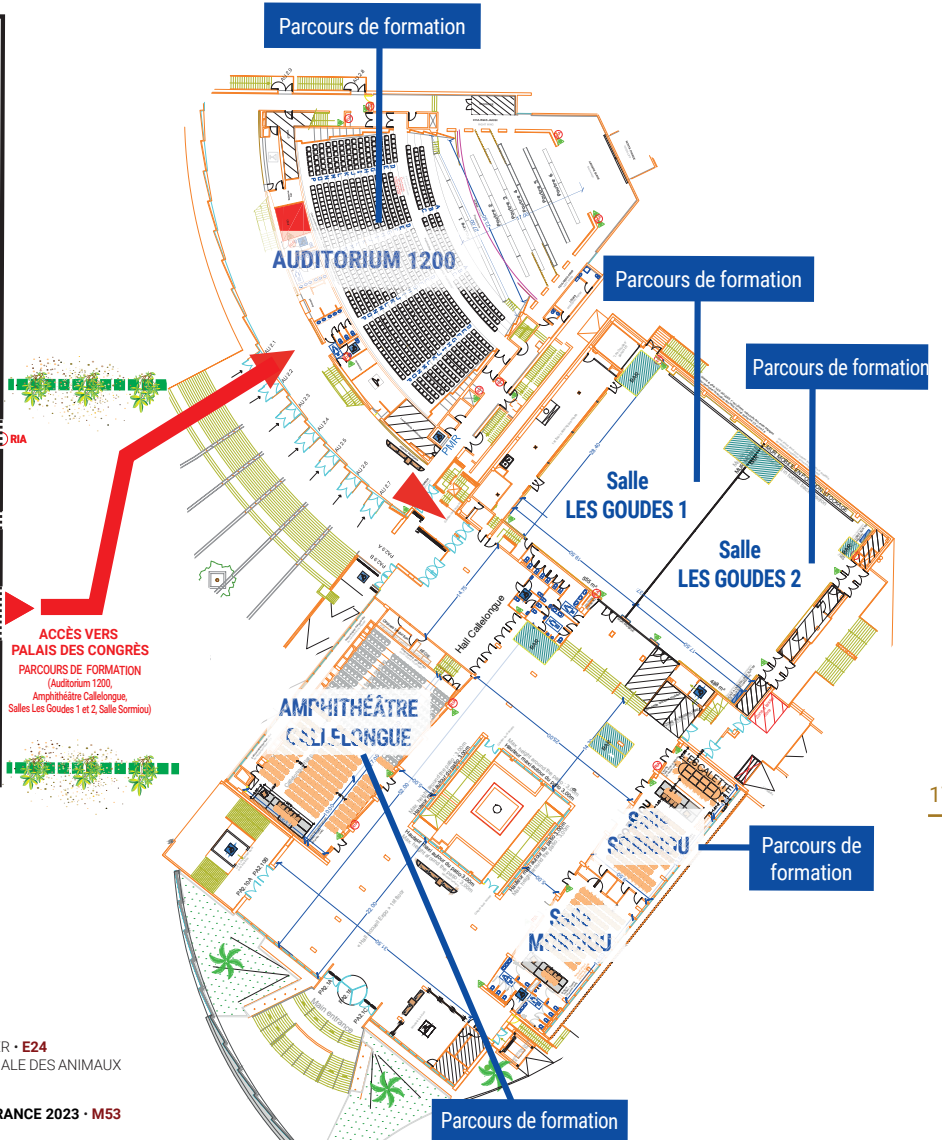
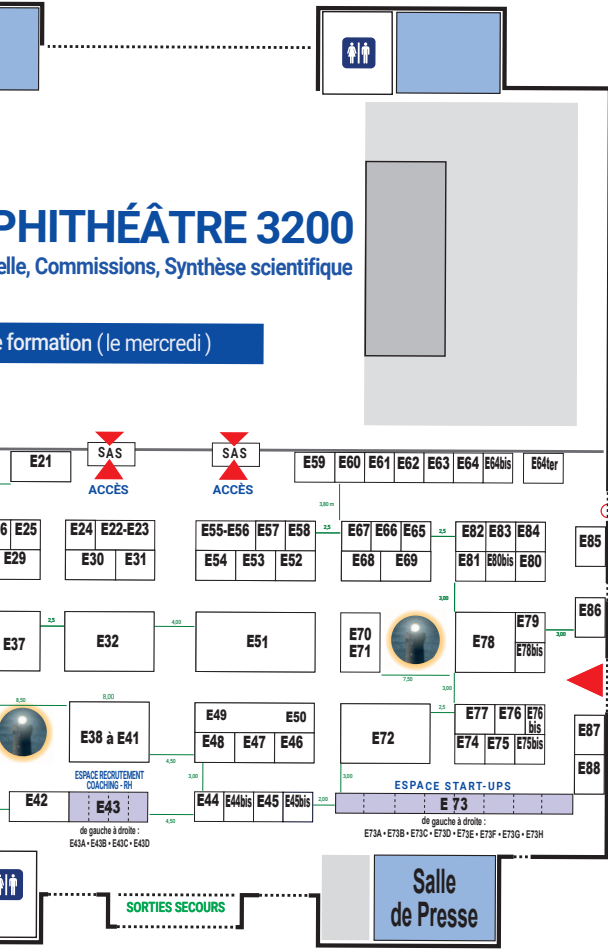
SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET LES FONDATIONS EXPOSANTES.

Chaque congressiste pourra décider d'arrondir de 5 euros le montant de son inscription. La somme collectée sera reversée à une ou plusieurs associations et les fondations exposantes tirée(s) au sort.

PHITHÉÂTRE 3200

elle, Commissions, Synthèse scientifique

formation (le mercredi)



- FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT • E13
- FONDATION DE FRANCE • E22-E23
- FONDATION FRANÇAISE DE L'ORDRE DE MALTE • E26
- FONDATION JÉRÔME LEJEUNE • E64
- FONDATION LE REFUGE • E83
- FONDATION LOUIS LÉPINE • E45
- FONDATION OVE • E57
- FONDATION POUR L'AUDITION • E77
- FONDATION SAINT-PIERRE • E63
- FONDS DE DOTATION L214 • M14 BIS
- FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES • E85
- INSTITUT CURIE • E21
- LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE • E4
- LA SPA • E86
- LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR • E76 BIS
- LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER • M13
- MAISON PROVINCIALE EOF DES JÉSUITES - FONDATION DE MONTCHEUIL • M1
- MÉDECINS DU MONDE • E58
- MÉDECINS SANS FRONTIÈRES • E65
- OEUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE • E52
- ORPHELINAT DE LA RATP • E84
- ORPHÉOPOLIS - ORPHELINAT DE LA POLICE • E53
- SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE • E79
- SECOURS CATHOLIQUE • E28
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS • E80 BIS
- SNSM • E64 BIS
- SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU CANCER • E24
- WELFARM - PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX DE FERME • E81
- CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE 2023 • M53 BIS
- ESPACE RECRUTEMENT
 - AUDACE & AUTHENTICITÉ • E43-A
 - HRVP CONSEIL & COACHING • E43-C
 - MANAGE'NOTE • E43-D
 - WIISMILE • E43-B
- ESPACE START-UPS
 - AGENCE LIBÉRALE • E73-C
 - FIDINFO • E73-F
 - KWIPER • E73-D
 - LAB NOTAIRE • E73-E
 - NOTAIRES AU FEMININ.COM • E73-G
 - NOTARLY • E73-H
 - SAS NOMOSTECH • E73-B
 - SKILLS NOTARY • E73-A

PLATEFORME CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE



RETROUVEZ VOS EXPOSANTS EN LIGNE
• RUBRIQUE EXPOSITION



Parcourez l'annuaire des offres, produits et services des exposants.



Participez aux différentes animations proposées par les exposants sur leur stand.



EXCURSIONS EN DEMI-JOURNÉE OU JOURNÉE

PROGRAMME DES ACCOMPAGNANTS



Ce programme a été mis en place avec un grand soin par le Congrès. Il sera géré sur place par l'agence Voyages C. Mathez.

Ce programme d'excursions guidées exclusives vous permettra d'accéder à des sites exceptionnels.

SUR INSCRIPTION PRÉALABLE (SUR BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE).

- Les participant(e)s sont invité(e)s à se présenter sur site, **15 minutes avant l'horaire de départ** indiqué dans le descriptif ainsi qu'au dos de leur badge.
- Une permanence est installée à l'accueil général.

MERCREDI

AIX-EN-PROVENCE ET CHÂTEAU LA COSTE : L'ALLIANCE DE L'ART, DE L'ARCHITECTURE ET DU VIN



9.00 - 18.00

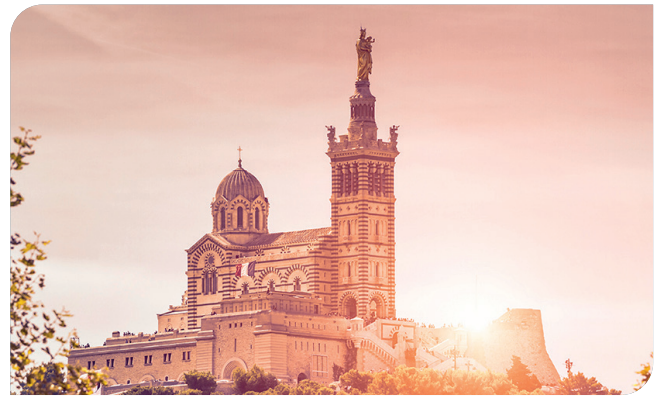
Point de rendez-vous : Parc Chanot (devant le Palais Méditerranée)

Point de retour : sous l'Ombrière de Foster au Vieux-Port à 18h00 et au Parc Chanot (devant le Palais Méditerranée) à 18h20

Départ avec votre guide en autocar pour le Château La Coste, domaine viticole et centre d'art et d'architecture. Durant une promenade d'environ deux heures au milieu des vignes, vous partirez à la rencontre d'œuvres d'art créées par des artistes internationaux. Vous découvrirez notamment le chai signé par Jean Nouvel, les maisons de Jean Prouvé et le pavillon de musique de Franck O. Gehry.

La journée se poursuivra ensuite à Aix-en-Provence, ville d'eau et d'art. Après une pause déjeuner, votre guide vous fera découvrir les charmes de la vieille ville et ses monuments témoins de son passé prestigieux. Vous cheminerez dans le quartier Mazarin pour y découvrir l'élégance des hôtels particuliers et vous vous attarderez dans l'Hôtel de Caumont, prestigieuse demeure pour en connaître l'histoire, l'architecture et le jardin.

MARSEILLE INSOLITE : DE LA BONNE-MÈRE AU QUARTIER DU PANIER



9.15 - 13.00

Point de rendez-vous et de retour : sous l'Ombrière de Foster au Vieux-Port

Accompagné de votre guide, vous emprunterez le petit train le long de la corniche en bord de mer pour une visite commentée qui vous mènera jusqu'à la basilique Notre-Dame de la Garde où vous profiterez d'un panorama à couper le souffle sur la ville. Ensuite, vous rejoindrez le Panier, le quartier le plus ancien de Marseille. Vous cheminerez dans un dédale de ruelles et de placettes animées de créateurs et vous profiterez de l'atmosphère du Marseille typique. Vous découvrirez la Vieille Charité, hôpital édifié au XVII^e siècle par Pierre Puget et aujourd'hui lieu d'accueil de nombreuses expositions.

DÉCOUVERTE DU BORD DE LA MÉDITERRANÉE EN VÉLO ÉLECTRIQUE



9.15 - 13.00

Point de rendez-vous et de retour : Trolib au Vieux-Port (quai Rive neuve)

OU 14.15 - 18.00

Point de rendez-vous et de retour : Trolib au Vieux-Port (quai Rive neuve)

Vous partirez en vélo électrique accompagné de votre guide qui assurera sécurité et convivialité. Depuis le Vieux-Port, vous longerez le bord de mer par la Corniche Kennedy jusqu'aux Goudes, port de pêche aux portes du parc national des Calanques. Bienvenue « au bout du monde » dans un décor spectaculaire, pittoresque et préservé ! Votre trajet sera ponctué de haltes à l'occasion desquelles votre guide vous contera les anecdotes sur ces lieux atypiques.

MERCREDI



HISTOIRE, ART & ARCHITECTURE : ENTRE MUCEM ET GROTTTE COSQUER

14.00 - 17.30

Point de rendez-vous et de retour : Esplanade du MuCEM

Ce célèbre Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée est le 1^{er} grand musée national consacré aux civilisations de Méditerranée pour le XXI^e siècle. Vous admirerez le jeu de lumières à travers la dentelle de béton de Rudy Ricciotti avant d'emprunter la passerelle qui vous conduira au Fort Saint-Jean pour vous attarder dans les jardins et admirer la vue sur la rade et le Vieux-Port. La visite s'achèvera par la Villa Méditerranée au pied du MuCEM. Vous explorerez une reproduction de la grotte sous-marine Cosquer découverte dans les calanques et admirerez ses peintures rupestres datées de 30 000 ans (traces de main, chevaux, pingouin, phoques, méduses ou bisons).

JEUDI

CASSIS ET SES CALANQUES SAUVAGES



14.00 - 17.30

Point de rendez-vous et de retour : Parc Chanot
(devant le Palais Méditerranée)

En présence de votre guide, vous partirez en autocar à la découverte de Cassis et de ses trésors. Situé au cœur du parc national des Calanques, Cassis vous enchantera par son charme et la vue sur le Cap Canaille. Vous serez charmés par son port pittoresque et ses maisons colorées qui se reflètent dans la mer Méditerranée. Vous flânerez autour des bateaux amarrés et vous partagerez la vie de ce port de pêche. De Cassis, vous embarquerez sur un bateau de ligne régulière pour découvrir les somptueuses calanques de Cassis à Marseille et notamment Port-Miou, Port-Pin et En-vau, célèbres pour leurs falaises de calcaire et leurs fonds translucides.



HISTOIRE, ART ET ARCHITECTURE : ENTRE MUCEM ET GROTTTE COSQUER

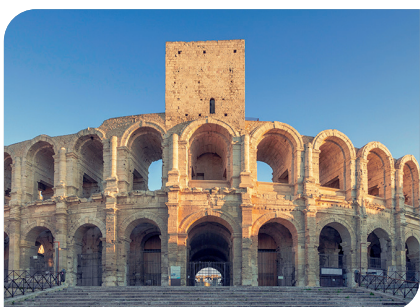
14.00 - 17.30

Point de rendez-vous et de retour :
Esplanade du MuCEM

Ce célèbre Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée est le 1^{er} grand musée national consacré aux civilisations de Méditerranée pour le XXI^e siècle. Vous admirerez le jeu de lumières à travers la dentelle de béton de Rudy Ricciotti avant d'emprunter la passerelle qui vous conduira au Fort Saint-Jean pour vous attarder dans les jardins et admirer la vue sur la rade et le Vieux-Port. La visite s'achèvera par la Villa Méditerranée au pied du MuCEM. Vous explorerez une reproduction de la grotte sous-marine Cosquer découverte dans les calanques et admirerez ses peintures rupestres datées de 30 000 ans (traces de main, chevaux, pingouin, phoques, méduses ou bisons).

VENDREDI

LES BAUX-DE-PROVENCE ET ARLES : HAUTS LIEUX D'ART ET D'HISTOIRE



8.30 - 18.45

Point de rendez-vous et de retour :
Parc Chanot (devant le Palais Méditerranée)

Vous débuterez la journée par un trajet pittoresque en autocar dans le massif des Alpilles pour rejoindre le village des Baux-de-Provence. Ce village perché sur un plateau rocheux, abritant une superbe forteresse, domine des paysages exceptionnels sur Arles, la Camargue et les Alpilles et vous offrira des panoramas à vous couper le souffle. Après le déjeuner, la journée se poursuivra en Arles pour une visite guidée de la ville. Ses arènes et son théâtre antique raviront les amateurs de vieilles pierres. Vous découvrirez avec votre guide conférencier, le musée départemental de l'Arles antique. Cette visite vous proposera une première découverte des œuvres majeures qui constituent la collection du musée incluant notamment le buste présumé de Jules César.

SENSATIONS FORTES SUR LE CÉLÈBRE KARTING CIRCUIT PAUL RICARD



8.30 - 13.00

Point de rendez-vous et de retour :
Parc Chanot (devant le Palais Méditerranée)

Sur le Circuit Paul Ricard, roulez sur les traces des champions de formule 1 et vivez l'expérience d'un GRAND PRIX ! Vous vivrez la séance d'essai chrono, la grille de départ, le 1^{er} freinage et la joie de monter sur la plus haute marche du podium. Équipé d'une combinaison, de gants, d'un casque avec cagoule, vous évoluerez sur une piste de 964 m au volant de karts 4. Après une séance d'essai (10 minutes par pilote), vous effectuerez vos deux courses en relais (2 x 15 minutes par pilote). À l'issue des courses, chaque pilote recevra un diplôme souvenir et le relevé de l'intégralité des tours chronométrés.



PLATEFORME
CONGRÈS
DES
NOTAIRES DE FRANCE

Rendez-vous
sur la plateforme
pour vous inscrire
en quelques minutes !
Accessible sur
www.
congresdesnotaires.fr

PLATEFORME CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE

EN PRÉSENTIEL ET/OU EN LIGNE

LE MEILLEUR DU CONGRÈS DISPONIBLE À TOUT MOMENT !

L'outil qui permet de :
s'inscrire • participer aux débats • voter les propositions • découvrir les exposants •
revoir les contenus pendant 1 an



100
séquences
vidéos

Classées par thème :
immobilier-logement, famille, entreprise,
métier-acte authentique, "Family office"

LA PLATEFORME CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE EST NÉE AU PRINTEMPS 2020
AFIN DE PERMETTRE À TOUS DE PARTICIPER AU CONGRÈS.

Les fonctionnalités disponibles :

- L'inscription, le badge, la confirmation d'inscription, la facture.
- Le programme complet détaillé et interactif.
- Le direct de la séance solennelle, des 3 commissions, des 34 cours du programme de formation, de la synthèse.
- La fonction « vote » des propositions.
- Le chat avec les rapporteurs et le public.
- La possibilité de tout revoir en replay quelques heures après les directs.
- Le rapport, les propositions, les recommandations.
- L'exposition digitale.
- L'attestation de participation au Congrès et attestation de formation.

L'accès à la **PLATEFORME CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE** se fait en quelques clics et s'installe sur votre mur d'application de smartphone !

Pour y accéder : www.congresdesnotaires.fr <rubrique> **PLATEFORME CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE**

Réutilisez votre identifiant personnel et votre mot de passe si vous avez participé aux 116^e Congrès 2020 et/ou au 117^e Congrès 2021 ou inscrivez-vous au 118^e Congrès 2022 en quelques minutes en ligne via : www.congresdesnotaires.fr <rubrique> **PLATEFORME CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE**

Un problème de connexion ? Appelez la hotline : +33 (0)1 44 69 25 42.

L'inscription au 118^e Congrès des notaires de France donne également accès aux commissions et masterclass : du 116^e Congrès • 2020 (Protéger les personnes vulnérables, les proches, le logement, l'habitat et le cadre de vie, les droits) et du 117^e Congrès • 2021 (Le numérique, l'Homme et le droit : accompagner et sécuriser la révolution digitale).



Cette plateforme est très pratique, je regarde sur mon téléphone une masterclass quand j'ai un petit moment



L'application est géniale, avec mes collaborateurs on se fait des déjeuners replay

(Propos de congressistes en 2021)



		2023-2024		2024-2025	
		2023	2024	2024	2025
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Informational text block, likely containing program details or contact information.

		2023-2024		2024-2025	
		2023	2024	2024	2025
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

		2023-2024		2024-2025	
		2023	2024	2024	2025
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63

CHOISISSEZ VOTRE MODE DE PARTICIPATION

FORMULES D'INSCRIPTION



		CONGRÈS			CONGRÈS ET/OU FORMATION	FORMATION		
		Ouverture Séance solennelle 3 commissions Synthèse travaux Rapport Exposition	Manifestations • 3 soirées, • 3 déjeuners, • 9 excursions, • 2 extensions post-congrès	Attestation de participation (1)	PLATEFORME	34 cours Supports de formation	Certificat de réalisation de la formation (2)	Attestation de suivi en direct (3) ou en replay (4)
Congrès en direct en présentiel	Donne droit à :	✓	✓	✓	✓	X	X	X
Congrès en direct en ligne	Donne droit à :	✓	X	✓	✓	X	X	X
Formation en direct en ligne	Donne droit à :	X	X	X	✓	✓	✓	✓
Congrès en direct en présentiel + Formation en direct en présentiel	Donne droit à :	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Congrès en direct en ligne + Formation en direct en ligne	Donne droit à :	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓
Congrès en direct en présentiel + Formation en replay	Donne droit à :	✓	✓	✓	✓	✓ À partir du 18/10/2022	X	✓
Congrès en direct en ligne + Formation en replay	Donne droit à :	✓	X	✓	✓	✓ À partir du 18/10/2022	X	✓
Congrès en replay + Formation en replay	Donne droit à :	✓	X	X	✓	✓ À partir du 18/10/2022	X	✓
Formation en replay	Donne droit à :	X	X	X	✓	✓ À partir du 18/10/2022	X	✓

- (1) Sur la base de la présence réelle contrôlée électroniquement à la séance solennelle, aux commissions et à la synthèse, et sur la base du temps de connexion réelle via l'accès digital à ces mêmes manifestations.
L'attestation de participation fait mention du nombre d'heures de présence sur site et du nombre d'heures de connexion à la plateforme.
- (2) Inscription jusqu'au 30/09/2022 inclus.
Participation obligatoire le 12/10/22 aux 6 cours du parcours choisi.
Participation en direct ou visionnage en replay du parcours choisi avant le 31/12/2022* des cours dispensés les 13/10/2022 et 14/10/2022.
- (3) Inscription après le 30/09/2022 • Justifier 7h minimum de connexion au parcours choisi avant le 28/02/2023*.
- (4) Justifier 7h minimum de connexion au parcours choisi avant le 28/02/2023* • Replays disponibles à partir du 18/10/2022.

* Après cette date, le certificat/l'attestation n'est plus délivré(e)



Rendez-vous sur www.congresdesnotaires.fr

« Temps de réflexion, temps de formation, temps de gestion, le congrès est un formidable temps de cohésion.
Dans un contexte où chaque professionnel cherche du sens à son activité, de nouvelles idées et parfois de la motivation et de la reconnaissance, participer au Congrès est une occasion sans équivalent de ressentir la force et l'intelligence collective dont est capable notre profession. Et, de revenir rempli d'énergie, formé et motivé. »

M^e Thierry DELESALLE

INFORMATIONS PRATIQUES

VOTRE LIEU DE CONGRÈS

MARSEILLE CHANOT, UN PALAIS DES CONGRÈS EN CENTRE-VILLE
114 ROND-POINT DU PRADO • 13008 MARSEILLE

VOTRE INSCRIPTION

Inscrivez-vous dès maintenant sans hésiter !
Votre inscription est modifiable et totalement remboursable
jusqu'au 25 septembre 2022 inclus (cf CGI).

Rendez-vous sur www.congresdesnotaires.fr
<rubrique> "S'inscrire"

Le bulletin papier reste téléchargeable sur la plateforme.

VOTRE HÉBERGEMENT

Profitez de la sélection d'hôtels qui proposent des conditions générales de vente protectrices.

- Réservation en ligne : www.congresdesnotaires.fr/ <rubrique> "Se loger"
- Réservation en direct : Agence bnetwork • Tél. : +33 (0)4 97 06 03 24
- Courriel : notaires@bnetwork.com

VOTRE TRANSPORT

Réductions sur les vols Air France et KLM sur :
www.globalmeetings.airfranceklm.com
avec le code évènement 38558AF

ASSURANCE ANNULATION INDIVIDUELLE PARTICIPANTS

Disponible lors de votre inscription.

BESOIN D'AIDE ?



Hotline inscription : +33 (0)1 44 69 25 42
09.00/13.00 et 14.00/17.00
Courriel : hotline.inscription@congresdesnotaires.fr



Contact : +33 (0)4 42 25 82 42
Courriel : organismeformation@adnov.fr